

# 29<sup>™</sup> SPREP MEETING



## Quinzième Conférence de la Convention de Nouméa

Quinzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et ses protocoles (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa 29 août 2019

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat

#### Objet

1. Présenter le rapport du Secrétariat conformément à l'article 12, alinéa vi, du règlement intérieur de la Convention de Nouméa concernant les activités menées de juillet 2017 à juillet 2019 et les travaux proposés pour la période bisannuelle à venir en application des dispositions de ladite Convention.

### Historique

- 2. La Convention de Nouméa a été négociée dans le cadre du programme du PNUE pour les mers régionales et adoptée en 1986. La Convention et ses deux protocoles (le Protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets et le Protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud) sont entrés en vigueur le 22 août 1990.
- 3. La Convention constitue un accord-cadre global pour la protection, la gestion et le développement des environnements marins et côtiers du Pacifique insulaire et couvre toutes les sources de pollution ainsi que le besoin d'évaluer leurs impacts sur l'environnement.

#### **Recommandations:**

- 4. Les Parties sont invitées à :
  - prendre acte du rapport du Secrétariat (annexé en tant que DT 4.1 Rapport du Secrétariat).